Les Marsouins du Comminges

SECTION ENTRAINEMENT AQUATIQUE
En vue de passer la formation BSB

Cotisation saison 2026/2027 : 120€

NOM :	**Prénom :**	**Né(e) le :**

Adresse complète : ……

Code Postal : …… Ville : ……...

N° de portable : …… Mail : ……..@.....

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Fait à …… le : ……../……./……

SIGNATURE,
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Personne à prévenir en cas d'urgence :
Nom : …… Prénom : …….. N° de téléphone : ……

Merci de nous signaler tout problème : Asthme, épilepsie, allergies…

Entraînements le samedi de 20h à 21h30.

Adhésion
La cotisation pour la saison 2026/2027 licence FFN comprise sera de : **120€**
Toute inscription est définitive pour la saison entière, pas de remboursement possible.

Nous acceptons les chèques vacances, Coupons Sport
Si paiement par chèque, vous pouvez payer en une fois ou nous vous proposons une facilité de paiement en 3 chèques (veuillez faire des comptes rond), à l'ordre des Marsouins du Comminges

1 chèque	3 chèques	(Compte rond)	
N°	N°	N°	N°
Montant	Montant	Montant	Montant

L'adhérent doit fournir le dossier complet pour être inscrit au club dans **les 10 jours** suivant la remise des imprimés.
Il ne pourra en aucun cas suivre les entraînements si nous ne sommes pas en possession de son inscription, ceci pour des mesures de sécurité.
Cette adhésion n'inclus pas la formation du PSC et BSB. Ces formations se feront dans une autre association de sauvetage de votre choix.

Pièces à joindre lors de l'inscription :
- licence FFN dûment renseignée
- paiement

Association loi 1901 déclaration préfecture le 22-06-76 sous le n° W312000722
Site internet www.marsouinsducomminges.fr
Contact marsouins31800@gmail.com

Autorisations parentales

Transport de mineurs

Je soussigné(e)…….,
représentant légal de l'enfant …….,
autorise le club des Marsouins du Comminges à transporter mon enfant lors des trajets liés à son activité sportive au sein du club, dans tout véhicule, qu'il soit conduit par une personne opérant à titre bénévole ou à titre de transport professionnel.

Fait à …….,
le ..……/……/……..

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Utilisation de l'image d'un enfant mineur

Je soussigné(e)…….,
représentant légal de l'enfant …….,
déclare sur l'honneur autoriser le club des Marsouins du Comminges, à le/la filmer ou le/la photographier ainsi que diffuser des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.
La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Fait à …….,
le ..……/……/……..

Signature,

Les Marsouins du Comminges

REGLEMENT INTERIEUR
MINEURS

Lire attentivement, les articles de ce règlement, car dès le retour du dossier d'inscription ou réinscription au club, le membre adhérent s'engage vis à vis du club et de ses dirigeants bénévoles à respecter le règlement suivant

ARTICLE I :
Il est indispensable pour le bon fonctionnement du club d'exiger une certaine discipline.
Chers amis adhérents, sachez que dès le retour du dossier d'inscription ou réinscription au club, vous vous engagez vis-à-vis du club et de ses dirigeants bénévoles à respecter le règlement intérieur.
.

ARTICLE II :
2.1 Règle Générale : aucune inscription n'est remboursée :
Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.
2.2 : Seules les personnes ayant fourni un dossier complet seront adhérentes au club.

ARTICLE III : Entraînements
Les enfants mineurs doivent être accompagnés jusqu'au comptoir à l'intérieur de la piscine pour s'assurer de la présence d'un entraîneur ou d'un responsable.
Les parents d'enfant mineur doivent s'assurer que les entraînements ont bien lieu avant de laisser leur enfant à la piscine.
3.1 : Un nageur ne peut se présenter à l'entraînement que si son dossier est complet et à jour de sa cotisation.
3.2 : Chaque nageur sera affecté dans un groupe et devra suivre les séances d'entraînement du groupe aux jours définis.
Au cours de l'entraînement, les nageurs seront tenus de se plier aux directives des entraîneurs et de se conformer au programme prévu.

ARTICLE IV :
4.1 : Les entraînements se réalisent dans la piscine municipale mise à disposition du club.
Le club ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement, ainsi que de la fermeture de celle-ci (dans la mesure du possible, nous en informerons tous les nageurs) les parents d'enfant mineur doivent s'assurer que les entraînements ont bien lieu.
4.2 : Les nageurs ainsi que les accompagnateurs doivent se conformer au règlement intérieur de chaque piscine et respecter le matériel mis à disposition.

ARTICLE V:
Les nageurs doivent être à l'heure aux entraînements. Dans le cas contraire, l'entraîneur ou le responsable est en droit de refuser le nageur pour cette séance.
5.1 : les lunettes suédoises sont pour la compétition, elles sont totalement interdites aux entraînements (risque de blessures graves en cas de chocs). Tout nageur qui passera outre cette interdiction sera immédiatement sanctionné.
5.2 : le bonnet est obligatoire ainsi que le passage sous la douche avant de pouvoir se baigner et les chaussures sont interdites dans les vestiaires.

ARTICLE VI :
Les nageurs doivent être en tenue de bain **CINQ MINUTES AVANT L'ACCES AU BASSIN**, et ne quitter celui-ci qu'après en avoir demandé l'autorisation à leur entraîneur.
Les nageurs ne peuvent quitter le bassin d'entraînement sans autorisation de l'entraîneur.

ARTICLE VII :
L'indiscipline ou le comportement extra sportif (injures -agressions-dégradation de locaux-détérioration de matériel-détérioration d'effets personnels) entraînera l'exclusion du club sans remboursement de cotisation.
7.1 : La responsabilité du club n'est effective que pendant les entraînements, les compétitions ou les déplacements du club **à l'intérieur des locaux à partir de l'entrée dans les vestiaires** ou des véhicules de transport, à l'exception du vol ou de la détérioration d'objets ou d'effets personnels.

ARTICLE VIII :
Compte-tenu du fait que les horaires d'entraînement du club peuvent se dérouler en présence du public, vous devrez en plus des consignes édictées ci-dessus, vous conformer et respecter toutes les consignes afférentes à la fréquentation de la piscine municipale de St Gaudens.
Le respect de ses règles est essentiel et nous n'y dérogerons pas.
Les enfants peuvent être amenés, sur certains créneaux, à croiser du public dans les vestiaires. Le club vous recommande donc un poncho ou peignoir afin de pouvoir se changer en toute discrétion.

ARTICLE IX : Contrôle d'honorabilité des Entraîneurs et Dirigeants :
La Fédération Française de Natation a mis en place au travers de la licence, un contrôle systématique de l'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport.
Sont concernées par cette mesure, toutes les personnes qui participent à l'organisation du club (élus, salariés ou bénévoles et exploitants ou dirigeants ainsi que les éducateurs sportifs)
Il est à noter que les personnes désignées ci-dessus qui n'accepteraient pas de faire l'objet d'un contrôle automatisé de leurs données personnelles d'identité devront obligatoirement quitter leur fonction d'éducateur sportif ou d'exploitant ou bénévole de l'association.

ARTICLE X : Port du masque et Pass Sanitaire :
à ce jour, il n'y a pas de règles sanitaires en vigueur.
Par contre, selon l'évolution de la situation sanitaire, toutes les règles et obligations établies tant par la Mairie, la FFN ou le Ministère de la Santé seront appliquées et nul ne pourra y déroger.

ARTICLE XI : Accès aux vestiaires :
La présence des tourniquets d'entrée et leur mode de gestion par la mairie devront obligatoirement être respectés. (entrée et sortie pour comptages des fréquentations)

Impératif : Tous les nageurs et accompagnants devront se présenter obligatoirement aux membres de l'équipe encadrante Marsouins avant de rentrer dans les locaux pour contrôle et/ou enregistrement sur la liste des participants à chaque séance.

Les parents s'engagent à respecter les horaires de sortie des enfants et à être obligatoirement présents à l'entrée de la piscine à l'heure de la sortie.
Le Club se verra contraint de contacter la gendarmerie pour tout retard.
Le personnel de mairie ou les représentants du club ne peuvent se substituer au responsable légal sauf à en être avertis en cas d'impossibilité.

Le Comité de Direction

Formulaire Licence FFN - Mineurs

2026 2027

Type : ☐ Nouvelle licence ☐ Renouvellement ☐ Transfert - Nom du club : .....

J'ai déjà un IUF (Identifiant Unique Fédéral) : .....

INFORMATIONS PERSONNELLES DU LICENCIE

Nom : ..... Prénom : .....

Nationalité : ..... Sexe (H/F) : ..... Date de naissance : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail personnel : ..... @ ..... Tél (01) : .....
(obligatoire) Tél (02) : .....

Je suis athlète handisport ☐

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « Licences » de la **Fédération Française de Natation**, 104 rue Martre , CS 70052 - 92583 CLICHY CEDEX

Je souhaite recevoir les e-maillings d'information dela FFN, Ligue, Comité et les E-maillings d'offres promotionnelles de la FFN et de ses partenaires ☐ OUI ☐ NON

TYPE DE LICENCE

Le titulaire d'une licence « compétition » ou « natation pour tous » susceptible d'exercer régulièrement ou à titre occasionnel une activité d'encadrement (d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ou de bénévole susceptible d'intervenir auprès de mineurs) doit cocher la case relative au formulaire d'honorabilité dans l'encart « Encadrement » ci-dessous

NATATION POUR TOUS

- Natation ..... ☐
- Natation artistique ..... ☐
- Plongeon ..... ☐
- Water-Polo ..... ☐
- Eau-Libre ..... ☐
- Nagez Forme Santé ..... ☐
- Nagez Forme Bien-être ..... ☐

COMPETITION

- Natation (1) ..... ☐
- Natation Artistique (1) ..... ☐
- Plongeon (1) ..... ☐
- Water-Polo ..... ☐
- Eau libre (1) ..... ☐

Eau libre promotionnelle(2) ☐

(1) Comprenant la catégorie des maîtres
(2) Ne pouvant pas participer aux championnats de France

OPERATION MINISTERIELLE

J'apprends à nager / Aisance aquatique ..... ☐

ENCADREMENT

Contrôle d'honorabilité obligatoire

J'exerce des fonctions d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ou suis susceptible d'intervenir auprès de mineurs au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport.
A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFN aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris, j'accepte ce contrôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique d'honorabilité situé en page 4 ☐

	Entraineur	Officiel
Natation	☐	☐
Natation artistique	☐	☐
Plongeon	☐	☐
Water-Polo	☐	☐
Eau-Libre	☐	☐
Nagez Forme Santé	☐	
Nagez Forme Bien-être	☐	

- Président ..... ☐
- Secrétaire Général ..... ☐
- Trésorier ..... ☐
- *Autre Dirigeant* ..... ☐
- *Bénévole* ..... ☐

Le soussigné atteste sur l'honneur avoir répondu, conjointement avec le mineur concerné, **NON** à toutes les questions du QS Sport - Mineurs dont le contenu est précisé à l'Annexe II-23 (art A231-3) du code du sport (cocher la case) ☐

Lorsqu'une réponse au QS Sport - Mineurs est un **OUI**, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de six mois est exigé.

En application de l'article **R.232-52** du code du sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases)

☐ Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé (nom et prénom)

☐ Reconnais être informé que l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

ASSURANCE

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN
- Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral.

Garantie de base « individuelle accident »

☐ **OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et «Assistance Rapatriement» comprise dans la licence FFN.

☐ **NON**, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et «Assistance Rapatriement» et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : 0,15 € TTC. Dans ce cas, envoyer une copie de ce formulaire auprès de la FFN. (juridique@ffnatation.fr)

Garantie complémentaire

☐ **OUI,** je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible ci-après et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.

☐ **NON**, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURE

Fait à .....

Le .....

CLUB

LICENCIE

1 er exemplaire au club
2 ème exemplaire au licencié

(Personne investie de l'autorité parentale)

Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents de la FFN

saison sportive 2026/2027

La Fédération française de natation attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.
Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la FFN (n° de sociétaire 4730780 H).

Garantie Indemnisation des dommages corporels[1]

Votre licence sportive FFN intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative[2].

CHAMP D'APPLICATION

La pratique des activités sportives dans le cadre des activités mises en place par la FFN et les associations sportives affiliées à la Fédération française de natation.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties

- **Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;**
- **les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;**
- **les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.**
  Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :
  - **les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;**
  - **les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;**
  - **les affections virales, microbiennes et parasitaires.**

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+[1]

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.
Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1. Le contenu des garanties figure au verso du présent document.
2. Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances et identifiée
sous le numéro Siren 775 709 702
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française de natation
104 rue Martre
92110 Clichy

Si vous souscrivez la garantie I. A. Sport+, vous devez adresser le bordereau détachable complété à la MAIF, accompagné de votre chèque de règlement (MAIF - Associations Collectivités Entreprises Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort).

La cotisation complémentaire d'assurance d'un montant de **20,07€** pour la **période 2026/2027**, devra être réglée par chèque à l'ordre de MAIF en inscrivant au verso du chèque le numéro de sociétaire 4730780 H.

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I.A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie	80 €	300 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne	23 000 € x taux	150 000 € x taux
- avec tierce personne	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
- par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels de base

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 0,15 € TTC. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.
En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées.

4 730 780 H Bordereau à adresser à MAIF - Associations Collectivités Entreprises - Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort

Je soussigné(e) (nom, prénom) ..... Date de naissance .....
Adresse .....
atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. Je joins un chèque de 20,07 € pour la saison 2026/2027, libellé à l'ordre de MAIF avec inscrit au dos le numéro de sociétaire 4730780 H. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription (date de réception du bordereau par FFN) jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.
Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Fait à ..... Le .....
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Formulaire spécifique de contrôle «d'honorabilité»

2026 2027

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport et/ou aux fonctions d'arbitre au sens de l'article L.223-1 du code du sport.
A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

Dans l'hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée, ainsi qu'à la fédération et au club au sein duquel j'exerce comme éducateur ou exploitant ou arbitre. Je serai alors dans l'obligation de quitter mes fonctions. A défaut, une sanction pénale pourra être prononcée en application des articles L. 212-10 et L. 322-4 du code du sport.

J'ai compris l'objet de ce contrôle ☐

Licencié

Nom de naissance : ..... Prénom de naissance : .....

Nom d'usage : ..... Prénom d'usage : .....

☐ Vous êtes né(e) en France

Département de naissance : |__|__|__| Commune de naissance : .....|.....|

Arrondissement (si besoin)

☐ Vous êtes né(e) à l'étranger

Pays de naissance : ..... Commune de naissance : .....

Nom de la mère * : ..... Prénom de la mère* : .....

Nom du père* : ..... Prénom du père* : .....

** données facultatives, elles vous seront potentiellement demandées en cas de retour AIA (Aucune Identité Applicable), c'est-à-dire si l'identité transmise n'est pas identique à celle qui figure au Répertoire National de l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opérer un croisement avec le FIJAIS.*

SIGNATURE

Fait à .....

Le .....

LICENCIE

(le représentant légal pour les majeurs protégés)

SUIVEZ NOUS SUR ffnation.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

PARTENAIRE PRINCIPAL

PARTENAIRES OFFICIELS

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ?
*Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par **OUI** ou par **NON**, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.*
Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ *un garçon* ☐ *Ton âge : ..... ans*

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
AUJOURD'HUI		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Toutes les licences - Compétition - Natation pour tous - Encadrement - Eau libre promotionnelle	Si réponse « **NON** » à toutes les questions du QS Sports – Mineurs	**NON**
	Si une réponse « **OUI** » à une question du QS Sports - Mineurs	**OUI**

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MINEURS

(à remplir par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur)

Je soussigné(e) : ..... [Nom - Prénom]

Nom du Club : ..... .

Demeurant : .....

.....

..... *[Adresse complète]*

Atteste sur l'honneur :

- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Mineurs.
dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... [Ville] le ..... [date]

Signature de la personne
exerçant l'autorité parentale

La Licence

2026 2027

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit être imprimé en recto-verso page 1 ,2 et 3, voire page 4 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

Attention le panier extraNat doit être vide en fin de saison, toutes les licences s'y trouvant avant le 25 août vous seront facturées.

Licences		Tarifs (€)		
		Part FFN	Part régionale (d)	TOTAL
Compétition	11 ans et moins	**30,6**	**14,3**	**44,9**
	12 ans et plus	**42,8**	**18,4**	**61,2**
Compétition « Estivale » (c)	11 ans et moins	**24,5**	**12,2**	**36,7**
	12 ans et plus	**26,5**	**14,3**	**40,8**
Natation Pour Tous	16 ans et plus	**16,1**	**4,3**	**20,4**
	15 ans et moins	**22,9**	**9,7**	**32,6**
Encadrement		**16,1**	**4,3**	**20,4**
Eau Libre Promotionnelle		**11,2**	**4,1 (e)**	**15,3**
J'apprends à Nager / Aisance Aquatique (a)		**13,1**	**2,3**	**15,4**
e-Licence		**13,1**	**2,1 (club)**	**15,2**
Surlicence « Natation Pour Tous » (b)		**2**	**1**	**3**
Titre de Participation – Découverte		**1,5**	**0,5**	**2**

(a) Dispositifs ministériels d'apprentissage "J'apprends à nager" et "Aisance Aquatique"
(b) Surlicence « Natation Pour Tous » disponible uniquement pour les clubs membres des fédérations affinitaires et/ou membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ayant conclu une convention spécifique avec la FFN (exemple : FSASPTT)
(c) Uniquement pour les licences Compétition prises entre le 1er juin et le 28 août.
(d) Le reversement par la FFN de la part régionale de chaque licence à la ligue régionale concernée est conditionné à la signature des documents qui forment la contractualisation et corollairement au respect des dispositions de son socle commun
(e) Selon l'événement, le reversement se fera soit au club organisateur ; soit au club de ligue en fin de saison eau libre